

PACIFIC HEADS OF HEALTH

Réunion des directeurs de la santé du Pacifique

SPC/PHD/HOH15

Document de travail 10.0

ORIGINAL : ANGLAIS

QUINZIÈME RÉUNION DES DIRECTEURS DE LA SANTÉ DU PACIFIQUE

15–17 avril 2024, à Apia (Samoa)

RENFORCEMENT DES SERVICES BIOMÉDICAUX DANS LE PACIFIQUE

(Document présenté par le Secrétariat)

Présentation synthétique

- Les réunions régionales du secteur biomédical qui se sont tenues dans le Pacifique entre 2012 et 2023 ont permis de mettre en lumière certains problèmes, notamment le manque de ressources humaines dans le domaine de la santé, la nécessité absolue d'améliorer la prestation de services et les questions liées à l'entretien des équipements.
- Des analyses de situation menées en 2014, 2019 et 2023 ont montré que ces problèmes persistaient et avaient été accentués par les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'arrivée d'un grand nombre d'équipements biomédicaux couplée à l'absence d'appui adéquat en matière d'entretien et de réparation.
- Durant la cinquième Réunion du Réseau du génie biomédical du Pacifique, qui a eu lieu en mai 2023, les participants ont pointé le désintérêt pour les services biomédicaux, en insistant sur l'urgence d'élaborer des politiques, d'apporter un soutien à la lutte anti-infectieuse, de renforcer les effectifs et de gérer les déchets biomédicaux.
- Les progrès accomplis récemment dans le domaine des services biomédicaux dans l'ensemble du Pacifique se traduisent par une augmentation du nombre de qualifications au sein du personnel et d'initiatives notables menées aux Fidji, à Kiribati, à Nauru et au Samoa, ainsi que par un renforcement considérable du personnel biomédical de la région depuis une décennie, qui se caractérise par une représentation plus importante de jeunes et de femmes.
- Les directeurs de la santé du Pacifique sont invités à : 1) **Veiller** à la mise en œuvre et à l'application de politiques biomédicales telles qu'une politique de gestion de l'équipement médical national et une politique relative aux dons d'équipements médicaux, afin d'améliorer et de contrôler la gestion des équipements médicaux en fonction des besoins des ministères de la Santé ; 2) **Proposer** des possibilités de perfectionnement professionnel continu au personnel biomédical, en privilégiant des programmes permettant aux effectifs de s'adapter à l'évolution des technologies ; 3) **Encourager** le partage de l'expertise biomédicale avec les États et Territoires insulaires océaniques, le but étant de renforcer les services biomédicaux régionaux, de promouvoir le renforcement des capacités et la formation biomédicale, et de fidéliser le personnel biomédical local ; et 4) **Consacrer** des fonds aux équipements de test, aux pièces de rechange et aux consommables biomédicaux afin de renforcer et de pérenniser les services biomédicaux.
- Les partenaires du développement sont invités à : 1) **continuer de fournir un soutien** pour la tenue de réunions régionales dans le domaine biomédical, l'objectif étant de renforcer davantage la collaboration et les partenariats dans le Pacifique, sur le plan tant technique que financier ; 2) **fournir un appui** pour l'organisation de formations certifiées supplémentaires dans la région ; et 3) **renforcer l'appui** destiné aux missions de conseil biomédical pour les États et Territoires insulaires océaniques ayant besoin d'une assistance technique dans le domaine du génie biomédical.

SITUATION ACTUELLE

1. Cinq réunions régionales dans le domaine biomédical, qui se sont tenues dans le Pacifique entre 2012 et 2023, ont servi de plateformes majeures pour cerner et relever les défis qui subsistent au sein du paysage océanien des soins de santé. Ces réunions ont permis de mettre en lumière des problèmes persistants, notamment le manque de ressources humaines pour la santé, plus particulièrement en ce qui concerne le renforcement des capacités des ingénieurs et techniciens biomédicaux. Malgré une action concertée, la région connaît toujours des lacunes dans la prestation de services, ainsi que l'entretien et la réparation d'équipements médicaux. Des analyses de situation menées en 2014, 2019 et 2023 ont systématiquement mis en lumière ces préoccupations et souligné le besoin urgent d'action et d'appui.
2. L'émergence de la pandémie de COVID-19 a exacerbé ces difficultés, en entraînant une augmentation du nombre d'équipements biomédicaux, offerts et achetés, arrivant dans les pays océaniques. Cependant, en l'absence de contrats de service pour l'entretien et la réparation de ces équipements, ainsi que d'une formation adéquate du personnel biomédical, ces ressources n'ont pas pu être gérées de manière efficace. Par conséquent, la région subit des pressions accrues pour combler ces lacunes, et garantir l'utilisation sûre et efficace d'équipements médicaux essentiels.
3. La cinquième Réunion du Réseau du génie biomédical du Pacifique, qui s'est tenue en mai 2023 à Nadi (Fidji), a marqué un tournant dans la résolution de ces problèmes. En effet, les participants issus de quinze États et Territoires insulaires océaniques se sont réunis pour remédier collectivement au désintérêt pour les services biomédicaux, en reconnaissant leur importance pour les soins cliniques. Parmi les recommandations prioritaires formulées lors de cette réunion figurent l'élaboration et la mise en place de politiques biomédicales, l'appui à la prévention et à la lutte anti-infectieuse, le renforcement des effectifs, ainsi que l'amélioration de l'éducation et des pratiques d'élimination des déchets biomédicaux.
4. La Réunion comprenait notamment un atelier de formation certifiée d'une journée sur le testeur de sécurité électrique des dispositifs biomédicaux, qui a été particulièrement bien accueilli par les participants. Compte tenu de ce succès, il a été recommandé d'intégrer systématiquement des sessions similaires de formation technique certifiée lors des réunions futures du Réseau du génie biomédical du Pacifique. Dans le prolongement de ces initiatives, la sixième Réunion du Réseau du génie biomédical du Pacifique prévue en avril 2024 vise à donner suite aux recommandations formulées et à proposer des possibilités de formation certifiée afin de renforcer les moyens d'action du personnel biomédical en Océanie. Grâce à un travail de collaboration et à des interventions stratégiques, les parties prenantes s'efforcent d'améliorer la prestation de soins de santé et d'atténuer les difficultés rencontrées dans le domaine du génie biomédical dans l'ensemble du Pacifique.

VISION POUR L'AVENIR

6. Au cours des dix prochaines années, notre vision du génie biomédical dans le Pacifique est celle du progrès porteur de transformation, favorisé par des initiatives stratégiques et un travail de collaboration. Nous envisageons que les pays océaniques adoptent et mettent en place des politiques biomédicales essentielles, notamment la politique de gestion de l'équipement médical national et la politique relative aux dons d'équipements médicaux. Ces politiques permettront non seulement de relever les défis actuels en matière de gestion du cycle de vie du matériel médical, mais aussi de garantir des dons d'équipements médicaux effectifs et hiérarchisés, en améliorant la documentation biomédicale nationale et en favorisant une prise de décision éclairée.
7. En outre, nous prévoyons une augmentation du nombre d'ingénieurs et de techniciens biomédicaux qualifiés responsables de la direction et de la gestion de services biomédicaux dans l'ensemble de la région. Les pouvoirs publics sont prêts à encourager la rétention de ces effectifs spécialisés au moyen d'une

rémunération appropriée, appuyant ainsi la constitution d'un personnel compétent et pérenne, chargé de faire progresser la pratique des soins de santé.

8. L'extension de programmes de formation technique certifiée dans l'ensemble du Pacifique est au cœur de notre vision, car elle permet aux professionnels biomédicaux d'améliorer en permanence leurs compétences techniques et de s'adapter à l'évolution des tendances technologiques en matière de santé dans le monde entier. En favorisant la constitution d'une main-d'œuvre qualifiée capable de fournir des services biomédicaux en interne, nous cherchons à améliorer la rentabilité et la durabilité de la prestation de soins de santé.

9. Cette vision s'inscrit dans le droit fil d'objectifs mondiaux et régionaux plus larges, notamment les objectifs de développement durable. En accordant la priorité au renforcement des infrastructures biomédicales et des capacités du personnel, nous souhaitons contribuer de manière significative à l'instauration de la couverture sanitaire universelle et à l'amélioration des résultats en matière de santé pour l'ensemble des populations océaniques.

EXEMPLES DE PROGRÈS ACCOMPLIS RÉCEMMENT

10. Dans le Pacifique, des progrès tangibles ont été accomplis dans le domaine des politiques et des qualifications du personnel biomédical. On note entre autres une augmentation significative du nombre de qualifications officielles au sein des effectifs, conjuguée à une tendance démographique au rajeunissement et à une féminisation louable. Bien que certaines difficultés demeurent, telles que la nécessité de renforcer la mise en œuvre des politiques et la gestion des déchets issus des équipements médicaux, plusieurs pays ont accompli des avancées remarquables à la suite de la Réunion 2023 du Réseau du génie biomédical du Pacifique et de la formation certifiée d'une journée sur le testeur de sécurité électrique des dispositifs médicaux :

- a) **Fidji** : les Fidji ont conclu un contrat avec la société The Medical Room afin que celle-ci organise la formation technique certifiée sur le testeur de sécurité électrique, notamment pour les effectifs biomédicaux qui n'ont pas pu participer à la Réunion 2023 du Réseau du génie biomédical du Pacifique. Cette initiative avait pour objectif de renforcer les capacités de l'ensemble du personnel biomédical en ce qui concerne l'équipement de test biomédical essentiel et, par conséquent, d'améliorer la sécurité du personnel clinique et des patients utilisant le matériel médical. De plus, les Fidji ont organisé une formation technique certifiée englobant tous les modules biomédicaux du programme de The Medical Room, au profit de la majorité des effectifs biomédicaux du pays.
- b) **Kiribati** : Kiribati a fait l'acquisition d'un testeur de sécurité électrique et effectue actuellement des tests de sécurité électrique dans le cadre du processus d'acceptation et d'évaluation de tous les nouveaux équipements avant leur mise en service. La Responsable du secteur biomédical de Kiribati, qui a participé à la cinquième Réunion du génie biomédical du Pacifique, a mis à profit les supports de formation reçus et a renforcé les compétences de l'ensemble de son personnel biomédical en ce qui concerne cet équipement de test essentiel. Cette démarche illustre une stratégie de formation de formateurs et souligne l'engagement en faveur du perfectionnement professionnel continu en interne, au sein de l'équipe biomédicale.
- c) **Nauru** : Nauru a reconnu les services de génie biomédical en tant que spécialité paramédicale au sein du département des services médicaux. Il a été recommandé et approuvé que l'unité du génie biomédical,

relevant autrefois de la section Opérations et Infrastructures sanitaires, soit placée sous la responsabilité du Directeur-riche des services médicaux. La restructuration a permis de considérablement améliorer l'organisation des tâches biomédicales. De plus, avant la Réunion du génie biomédical du Pacifique, Nauru ne disposait pas de politiques biomédicales spécifiques. Cependant, le pays a adapté depuis lors des modèles types de politiques fournis, et élabore actuellement une politique de gestion de l'équipement médical national et une politique relative aux dons d'équipements médicaux.

- d) **Samoa** : l'utilisation du testeur de sécurité électrique a été renforcée durant tout le cycle de vie des équipements médicaux, en particulier pendant la phase de maintenance corrective. Initialement employé pour tester les nouveaux équipements et effectuer une maintenance préventive, le testeur est désormais utilisé également pour tester les réparations d'équipements. En outre, des vérifications régulières de la documentation sont organisées afin de contrôler la qualité des éléments enregistrés et mis à jour concernant l'état des équipements médicaux en service. De plus, l'unité biomédicale a été déplacée dans un bâtiment plus grand, ce qui renforce considérablement l'efficacité des tâches. Chaque technicien biomédical disposant désormais de son propre espace de travail, on note une amélioration du déroulement des activités et de l'organisation.

POURQUOI EST-IL URGENT D'AGIR ?

11. Il demeure essentiel, compte tenu des répercussions profondes dans l'ensemble du Pacifique, de veiller à ce que des avancées significatives soient réalisées en matière de politiques biomédicales et de gestion des déchets, même dans le contexte des problèmes posés par la pandémie de COVID-19. Les problèmes existants sont exacerbés par l'absence d'adoption et de mise en place de politiques essentielles, telles que celles relatives à la gestion de l'équipement médical national et aux dons d'équipements médicaux. L'accumulation d'équipements médicaux obsolètes, sous-utilisés et non essentiels, qui avaient été offerts par des donateurs, non seulement pèse sur les ressources financières destinées à l'entretien, mais implique également des risques environnementaux considérables pour les pays océaniques. Des mesures s'imposent de toute urgence pour remédier au problème des déchets biomédicaux, qui ne cesse de prendre de l'ampleur et menace la santé publique ainsi que les écosystèmes fragiles des pays océaniques.

12. De même, la reconnaissance des techniciens et ingénieurs biomédicaux en tant que professionnels essentiels de la santé au sein de services cliniques est primordiale pour améliorer la pratique et la résilience des soins de santé. L'expertise dont ces professionnels disposent en matière de gestion de programmes liés aux équipements biomédicaux, couvrant l'achat, l'évaluation, la réparation, l'entretien et la mise hors service d'équipements médicaux, joue un rôle de premier plan dans la garantie de qualité et d'efficacité des services de soins de santé. Cependant, faute de reconnaissance officielle en tant que spécialistes essentiels au sein des services cliniques, les effectifs biomédicaux ne peuvent pas participer aux processus de prise de décision sur des questions relatives aux technologies des soins de santé ni contribuer de manière optimale au secteur des soins de santé, en particulier en période de crise telle qu'une pandémie.

13. En outre, l'absence de possibilités de formation biomédicale certifiée empêche les techniciens locaux d'accéder au perfectionnement professionnel continu et accentue la perte de personnel qualifié dans le Pacifique. Investir dans des programmes de formation certifiée non seulement permet de renforcer les capacités locales, mais favorise également la durabilité en limitant la dépendance à l'égard de services de réparation externes. Si elle met à profit les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, tels que l'importance de l'expertise locale et de l'optimisation des ressources, la région océanique peut élaborer des

solutions durables pour relever ces défis pressants qui se posent dans le domaine biomédical. À présent, il est indispensable de mettre l'accent sur l'urgence de mesures visant à atténuer les effets délétères de l'inaction et à bâtir un système de soins de santé résilient, qui répond efficacement aux besoins des populations océaniques.

RECOMMANDATIONS SOUMISES AUX DIRECTEURS DE LA SANTÉ POUR EXAMEN

14. Compte tenu de la nécessité impérieuse de renforcer les infrastructures et les services biomédicaux dans l'ensemble du Pacifique, les recommandations suivantes décrivent des mesures urgentes à prendre pour relever des défis majeurs, tels que la mise en œuvre de politiques biomédicales, le renforcement des capacités du personnel biomédical et la promotion de la collaboration entre les États et Territoires insulaires océaniques.

LES DIRECTEURS DE LA SANTÉ SONT INSTAMMENT INVITÉS À ACCORDER LA PRIORITÉ AUX RECOMMANDATIONS SUIVANTES :

- 1) **Veiller à la mise en œuvre et à l'application** de politiques biomédicales telles qu'une politique de gestion de l'équipement médical national et une politique relative aux dons d'équipements médicaux, afin d'améliorer et de contrôler la gestion des équipements médicaux en fonction des besoins des ministères de la Santé.
- 2) **Proposer des possibilités de perfectionnement professionnel continu** au personnel biomédical, en privilégiant des programmes permettant aux effectifs de s'adapter à l'évolution des technologies. Cet investissement est indispensable pour garantir la qualité des services de soins de santé.
- 3) **Encourager le partage de l'expertise biomédicale** avec les États et Territoires insulaires océaniques, le but étant de renforcer les services biomédicaux régionaux, de **promouvoir le renforcement des capacités** et la **formation biomédicale**, et de **fidéliser le personnel biomédical local**. Une telle démarche favorise non seulement l'échange de connaissances, mais aussi la rentabilité.
- 4) **Veiller à l'allocation d'un financement adéquat**, dans le plan de travail annuel du ministère de la Santé, aux équipements de test, aux pièces de rechange et aux consommables biomédicaux afin de **renforcer** et de **pérenniser** les services biomédicaux.

RECOMMANDATIONS SOUMISES AUX PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT POUR EXAMEN

Les partenaires du développement sont invités à :

- 1) **continuer de fournir un soutien** pour l'organisation d'activités régionales dans le domaine biomédical, l'objectif étant de **renforcer davantage la collaboration et les partenariats** dans le Pacifique, sur le plan tant technique que financier. Ces réunions offrent des plateformes essentielles pour le partage de bonnes pratiques et la promotion de la coopération entre les parties prenantes ;
- 2) **fournir un soutien** permettant de proposer au personnel biomédical des États et Territoires insulaires océaniques des possibilités de perfectionnement professionnel continu ; et
- 3) **renforcer l'appui** destiné aux missions de conseil biomédical pour les pays membres ayant besoin d'une assistance technique dans le domaine du génie biomédical.

